

Publié le 02-10-2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241002-2024_130-BF

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénuville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
19.09.2024
Date d'affichage
19.09.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 25
Titulaires 25
Suppléants 0
Pouvoirs 5
Votants 30

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mmes Patricia LECOMTE, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN, Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Mme Christel POIROT, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME et Patrice MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE

Délibération n° 2024 / 130

Objet : FINANCES – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : décision modificative n°2

Il convient de prendre une décision modificative actant les opérations suivantes :

- Mise en place d'une réserve incendie 60 m³ : 18 800 € TTC,
- Acquisition d'un chariot télescopique avec accessoires : 150 000 € avec revente de l'ancien : 25 000 € Net,
- Equilibrage du compte entretien et réparation des véhicules roulants : 30 000 € TTC,
- Installation des prédispositions « identification » des bennes OMr du parc actuel : 30 000 € TTC.

Cela se traduit par les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 64 500.00
011	61551	Matériel roulant	+ 30 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 34 500.00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
21	2138	Autres constructions	+ 150 000.00
21	21828	Autres matériels de transport	+ 18 800.00
9900	21828	Autres matériels de transport	+ 30 000.00
Total			+ 198 800.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 34 500.00
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 25 000.00
10	10222	FCTVA	+ 32 609.00
16	16876	Autres établissements publics locaux	+ 106 691.00
Total			+ 198 800.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modification n°2 au budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 64 500.00
011	61551	Matériel roulant	+ 30 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 34 500.00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Dépenses d'investissement			
Op./Chap.	Art.	Libellé	Montant
21	2138	Autres constructions	+ 150 000.00
21	21828	Autres matériels de transport	+ 18 800.00
9900	21828	Autres matériels de transport	+ 30 000.00
Total			+ 198 800.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 34 500.00
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 25 000,00
10	10222	FCTVA	+ 32 609.00
16	16876	Autres établissements publics locaux	+ 106 691.00
Total			+ 198 800.00

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLE




Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Claude FOUCHER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr